



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0300**

commune (s) :

objet : Convention d'expérimentation avec les sociétés JC Decaux et Connecthings - Test de nouveaux services sans contact sur du mobilier urbain

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Farih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 18 juin 2015**Décision n° CP-2015-0300**

objet : **Convention d'expérimentation avec les sociétés JC Decaux et Connecthings - Test de nouveaux services sans contact sur du mobilier urbain**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.32.

La Métropole de Lyon s'est engagée depuis 2013 dans la mise en place de services aux usagers au travers de dispositifs sans contact tels que les "QR Codes" ou les tags "NFC" (Near Field Communication). Dans un contexte général où de plus en plus d'usagers sont équipés de smartphones, ces dispositifs facilitent l'information et la communication.

Plusieurs services utilisant la technologie NFC sur smartphone ont déjà été déployés à l'initiative de la Métropole de Lyon :

- une offre de découverte et de valorisation du patrimoine du secteur UNESCO, en lien avec la signalétique et les tables d'orientation,
- des parcours thématiques au sein du musée des Beaux-Arts,
- l'offre Grand Lyon Nature, qui recense et qualifie les possibilités de sorties nature et qui va proposer l'utilisation de la technologie NFC pour faciliter la découverte du patrimoine naturel sur les sentiers.

Au-delà de ces applications très ciblées, la technologie NFC peut être plus largement utilisée pour offrir aux usagers des informations contextuelles et des services qui pourront leur rendre la vie en ville plus facile, plus simple et plus agréable autour, en particulier, des thématiques des déplacements, de la culture et des loisirs.

Dans ce contexte, les sociétés JC. Decaux et Connecthings ont entrepris une démarche partenariale et proposent à la Métropole de Lyon de déployer à titre expérimental un dispositif permettant, depuis les smartphones, l'accès à des informations et services depuis des supports physiques placés sur le mobilier urbain.

Ce dispositif serait déployé sur 500 points du territoire de la Métropole, sur les Communes de Lyon et de Villeurbanne, au travers d'étiquettes apposées sur les abribus et les stations Vélo'v. Ces dernières donneraient accès à un site Internet mobile, proposant, à minima, des informations géographiquement contextualisées sur les déplacements (transports en commun, vélo), le tourisme, les loisirs et événements.

Ce dispositif serait opérationnel pour une durée d'un an, le lancement du service étant prévu en septembre 2015.

L'utilisation du dispositif par les usagers sera mesurée et analysée. Les résultats correspondants seront utilisables par tous les partenaires et permettront en particulier à la Métropole de Lyon de vérifier l'appétence des usagers à utiliser des services numériques sans contact dans la perspective d'une généralisation de tels services.

Cette convention d'expérimentation a pour objectif de fixer les rôles de chaque partenaire et la mise en œuvre du dispositif de test de nouveaux services sans contact sur du mobilier urbain ainsi que les droits de propriété des résultats de l'étude. Le financement de la conception du dispositif et de son déploiement sont à la charge des seules sociétés JC. Decaux et Connecthings ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la convention de partenariat établie entre la Métropole de Lyon et les sociétés JC. Decaux et Connecthings pour l'expérimentation d'un dispositif permettant d'accéder sur les smartphones à des informations et services depuis des supports physiques placés sur le mobilier urbain.

2° - Autorise monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec les sociétés JC. Decaux et Connecthings dans le cadre de cette expérimentation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.